

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commission administrative du lundi 26 juin 2023

La commission Administrative du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réunie le lundi vingt-six juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle Henri Lambert à Saint Léonard, en session ordinaire, sous la présidence de Mr HOGUET Bernard, Maire, Président.

Etaient présentes :

Mesdames DÉGREMONT Marie-Lise, LEBAS-PIGNOL Marie-Claire, LETELLIER Nathalie, MALANDAIN Bernadette, RIOULT Sophie

Membres désignés par le Conseil Municipal

Etaient également présentes :

Mesdames CADINOT Claudine, LEQUEUX Sandrine

Membres désignés par arrêté

Etaient absents excusés :

Messieurs BRONNEC Pascal, MALANDAIN Bernard (pouvoir à Monsieur HOGUET Bernard), NOEL Didier

Etaient absentes :

Mesdames FOU COURT Gwenaëlle, Madame HACHE Elvira, Madame JARRY Christelle
Madame KHALIFE Nour El Houda

Assistait également à la réunion : Mme Verroust Angélique Secrétaire de Mairie.

Après l'appel nominal, Madame Marie-Lise DEGREMONT est élue secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la session ordinaire du 14 mars ne peut être adopté ; le secrétaire de séance étant absent.

L'ordre du jour est ouvert :

Question N°1 : Aide aux familles - régularisation

Conformément à l'autorisation qui a été accordée par délibération en début de mandat, deux bons pour des produits alimentaires et d'entretien d'une valeur globale de 250€ ont été accordés à une famille en difficulté.

Des informations sont transmises aux membres de la commission.

Adopté à l'unanimité.

Question N°2 : Association Fécamp Amitié Ukraine : demande de subvention

Par délibération du 21 mars 2022, les membres du CCAS avaient accepté le versement d'une subvention de 1500€ à l'association Fécamp Amitié Ukraine, créée pour aider les réfugiés ukrainiens accueillis sur le territoire intercommunal.

Le conflit perdure depuis plus d'1 an et de nombreuses familles ne peuvent toujours pas retourner dans leur pays.

L'association, dont les fonds s'amenuisent, appelle à un nouvel élan de générosité et sollicite une subvention pour permettre de poursuivre son action en faveur de ces ressortissants.

Les membres de la commission se sont prononcés en faveur d'une subvention de 800€.

Adopté à l'unanimité.

Question N°3 : Aide aux familles -demande d'avis

Madame Malandain a reçu récemment une personne pour une demande d'aide. Cette personne séjourne temporairement sur la commune.

Suite aux informations transmises, les membres de la commission se sont prononcés contre l'octroi d'une aide.

Refusé à l'unanimité.

Questions diverses :

- ✚ Un bilan des activités de Saint-Léonard Services est effectué par Madame Lebas-Pignol : le tarif horaire a augmenté de 1€, permettant ainsi d'augmenter les salariés dont deux viennent d'être embauchés en CDI. Actuellement, 32 clients (24 pour le ménage et 8 pour le jardinage) font confiance à l'association.
- ✚ La campagne d'information pour le risque canicule est lancée. Mme Malandain, vice-présidente, reste très vigilante pour les personnes les plus vulnérables et isolées.
- ✚ Achat groupé de fioul : le succès est au rendez-vous ; 17 clients ont bénéficié du service offert lors de la dernière livraison.

La séance est levée à 20h30.